

**Jean-Claude HOEFLER**

Commissaire aux Comptes  
Expert-Comptable Diplômé

12 Rue des Roses  
F – 67500 HAGUENAU

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

de l'

**ASSOCIATION ALSACEP**

Association inscrite au registre des associations

du Tribunal d'Instance de COLMAR

au Volume LX folio 92

Hôpital Pasteur  
39, avenue de la Liberté

F - 68024 COLMAR CEDEX

Exercice clos le 31 décembre 2019

## ALSACEP

Association inscrite au registre des associations  
Du Tribunal d'Instance de Colmar  
Au Volume LX folio 92

Hôpital Pasteur  
39, avenue de la Liberté  
**F - 68024 COLMAR CEDEX**

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association ALSACEP,

## OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ALSACEP** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

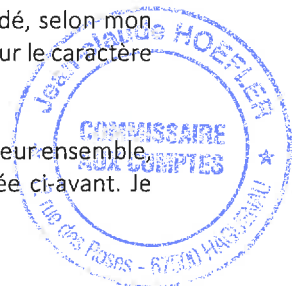
### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.



Fait à Haguenau, le 30 juillet 2020  
Le Commissaire aux Comptes

Jean-Claude HOEFLER  
Membre de la Compagnie Régionale de COLMAR

## Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	23 136	23 136		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	14 890	13 561	1 329	570
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	700		700	689
<b>TOTAL (I)</b>	<b>38 726</b>	<b>36 697</b>	<b>2 029</b>	<b>1 260</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	689		689	20 291
Créances usagers et comptes rattachés	20 165		20 165	31 244
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				200
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	195 605		195 605	190 522
Charges constatées d'avance	2 128		2 128	2 001
<b>TOTAL (II)</b>	<b>218 588</b>		<b>218 588</b>	<b>244 257</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>257 313</b>	<b>36 697</b>	<b>220 616</b>	<b>245 517</b>



**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)
<b>Fonds associatifs et réserves</b>		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise		
. Ecart de réévaluation		
. Réserves	61 365	61 365
. Report à nouveau	-130 880	-81 357
. Résultat de l'exercice	-16 530	-49 523
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-86 046</b>	<b>-69 516</b>
Provisions pour risques et charges	147 000	175 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>147 000</b>	<b>175 000</b>
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>147 000</b>	<b>175 000</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	56 538	56 631
Dettes fiscales et sociales	71 124	59 402
Autres	32 000	24 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>159 662</b>	<b>140 032</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>220 616</b>	<b>245 517</b>



## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
<b>Produits d'exploitation</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	49 955		49 955	42 700	7 255	16,99	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>49 955</b>		<b>49 955</b>	<b>42 700</b>	<b>7 255</b>	<b>16,99</b>	
<b>Autres produits d'exploitation</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			404 979	399 212	5 767	1,44	
Cotisations			320	350	- 30	-8,57	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			42 605	45 263	- 2 658	-5,87	
Reprise de provisions			28 000	3 000	25 000	833,33	
Transfert de charges			10 975	29 757	- 18 782	-63,12	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>486 878</b>	<b>477 582</b>	<b>9 296</b>	<b>1,95</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>536 833</b>	<b>520 282</b>	<b>16 551</b>	<b>3,18</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>							
Achats de marchandises							
Variations stocks de marchandises							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 227	5 244	- 17	-0,32	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements							
Autres achats non stockés			4 161	7 278	- 3 117	-42,83	
Services extérieurs			18 487	14 006	4 481	31,99	
Autres services extérieurs			207 988	223 923	- 15 935	-7,12	
Impôts, taxes et versements assimilés			20 533	5 387	15 146	281,16	
Salaires et traitements			220 485	219 037	1 448	0,66	
Charges sociales			79 035	93 885	- 14 850	-15,82	
Autres charges de personnels			548	200	348	174,00	
Subventions accordées par l'association							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			749	801	- 52	-6,49	
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations							
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations							
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				4 000	- 4 000	-100	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées							
Autres charges			7	6	1	16,67	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>557 219</b>	<b>573 768</b>	<b>- 16 549</b>	<b>-2,88</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-20 386</b>	<b>-53 486</b>	<b>33 100</b>	<b>61,89</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)							
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)							
<b>Produits financiers</b>							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			742	757	- 15	-1,98	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>742</b>	<b>757</b>	<b>- 15</b>	<b>-1,98</b>	



	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements						
<b>Total des charges financières (VI)</b>						
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
			742	757	- 15	-1,98
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>						
			-19 644	-52 729	33 085	62,75
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
			3 306	2 793	513	18,37
Sur opérations en capital						
				503	- 503	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>						
			3 306	3 296	10	0,30
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
			144	20	124	620,00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>						
			144	20	124	620,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
			49	70	- 21	-30,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
			3 163	3 276	- 113	-3,45
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>						
			540 881	524 335	16 546	3,16
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>						
			557 412	573 858	- 16 446	-2,87
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
			-16 530	-49 523	32 993	66,62
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>						





## Annexe

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 220 616,01 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 16 530,37 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Suite au confinement, notre association a dû suspendre quasi totalement son activité.

La poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause. Les mesures qui avaient été prises ont été les suivantes :

- arrêt de travail dérogatoire pour garde d'enfant (2 salariées).
- demande de report du délai de paiement de certaines échéances sociales (qui ont depuis été mises en paiement).

En tant qu'évènement significatif post-clôture cette épidémie aura certainement un impact sur les états financiers de l'association au 31/12/2020 que nous ne pouvons à ce jour mesurer.

Nous n'avons cependant pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.



## Annexes (suite)

### PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

#### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation :

Logiciels	de 1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation

#### **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

#### **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### **Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements est évalué et indiqué dans l'annexe.

### CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

<b>Actif immobilisé</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Immobilisations incorporelles	23 136			23 136
Immobilisations corporelles	13 383	1 507		14 890
Immobilisations financières	689			700
<b>TOTAL</b>	<b>37 208</b>	<b>1 507</b>		<b>38 726</b>

**Amortissements**

<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Frais d'établissement, de recherche et de développement <b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	23 136			23 136
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers <b>TOTAL III</b>	12 813	749		13 561
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>35 949</b>	<b>749</b>		<b>36 697</b>

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

<b>Créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances jusqu'à 1 an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	700		700
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	20 165	20 165	
Autres créances	689	689	
<b>Charges constatées d'avance</b>	2 128	2 128	
<b>TOTAL</b>	<b>23 682</b>	<b>22 982</b>	<b>700</b>

**Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



## Annexes (suite)

## Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	100
Produits d'exploitation	10 640
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>10 740</b>

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Fonds associatifs sans droit de reprises:</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
<b>Réserves:</b>				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	61 365			61 365
<b>SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>61 365</b>			<b>61 365</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprises:</b>				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)</b>				
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>61 365</b>			<b>61 365</b>



## Annexes (suite)

*Report à nouveau avant répartition du résultat*

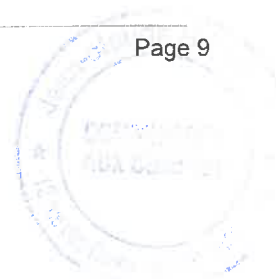
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	130 880	
<b>SOLDE</b>	<b>130 880</b>	

*Provisions pour risques et charges*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL (II)</b>	175 000		28 000	147 000
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	175 000		28 000	147 000
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			28 000	

Une provision pour risques d'emploi a été constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 111 000 euros, afin de faire face à d'éventuels risques de baisse de financement par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'association suppose néanmoins être informée dans des délais raisonnables des décisions prises par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



## Annexes (suite)

## Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	56 538	56 538		
Dettes fiscales et sociales	71 124	71 124		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	32 000	32 000		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>159 662</b>	<b>159 662</b>		

## Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	37 773
Dettes fiscales et sociales	44 910
Autres dettes	32 000
<b>TOTAL</b>	<b>114 683</b>

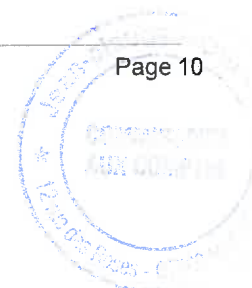
## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Agence Régionale de santé	377 363	377 363			
Agence Régionale de santé	27 616	27 616			
<b>Total</b>	<b>404 979</b>	<b>404 979</b>			

## Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	3 306
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	143
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 163</b>



## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

#### **Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

### AUTRES INFORMATIONS

#### **Indemnités de fin de carrière**

La convention collective applicable prévoit des indemnités de fin de carrière. L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière non provisionné dans les comptes s'élève au 31 décembre 2019 à 35 500 €, charges sociales comprises.

Les caractéristiques retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans à l'initiative du salarié
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation financière : 0,77%
- Rotation du personnel : lente
- Table de mortalité établie par l'INED (Institut National des Etudes Démographiques).

#### **Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice et liés à l'association par un contrat de travail : 5.

